

Image not found or type unknown



Caution sans louer l appartement

Par **tifbel**, le **27/07/2009** à **21:00**

Bonjour,
Je loue actuellement un studio par l'agence : sofia immobilier de St quentin en yvelines. J'ai souhaité trouver plus grand par le biais de cette même agence, j'ai visité et commencé à constituer le dossier en mai 2009. Suite à des changement d'ordre personnels, la transaction est annulé. Ils m'ont rendu mon chèque pour honoraire mais pas le chèque de caution. Le dossier n'était pas finalisé, le contrat pas signé par les deux partie et ma caution n'a pas signé n'ont plus. Il ont loué malgré tout l'appartement mais ne veulent pas me rendre le chèque. J'ai alors stoppé les versement de loyer pour mon studio actuel. Ils me menaces maintenant d'huissier et m'impose les frais qui en découlent.
Que dois-je faire pour récupérer mon chèque?
Merci de votre réponse.
Cordialement,
Tiphaine Bellanger